

RESSOURCES HUMAINES
REF : G05006

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS : CREATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR DU POINT INFORMATION JEUNESSE (P I J) A COMPTEUR DU 1er AVRIL 2005.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la Constitution du 4 Octobre 1958,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°97-701 du 31 Mai 1997 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs Territoriaux,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide de créer à compter du 1^{er} Avril 2005 un poste permanent de Coordonnateur du Point Information Jeunesse, ayant pour missions :

- Elaborer sur la ville une politique de l'Information Jeunesse dans les domaines scolarité, financement d'études, logement, santé, loisirs...
- Accompagnement individuel dans l'information et dans les démarches de la vie sociale du jeune
- Aide à la recherche de subventions, à la création d'association et d'entreprise pour les jeunes
- Gestion d'équipe, administrative et financière
- Analyse des actions mises en place, propositions d'évolution
- Participation au réseau Information Jeunesse de Seine Saint Denis.

ARTICLE 2 : Dit que cet emploi ainsi créé relèvera du Cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

ARTICLE 3 : Dit que cet emploi créé a vocation pour être occupé par un fonctionnaire, toutefois au regard de la nature des fonctions et des besoins du service, cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire en l'absence de candidat fonctionnaire répondant au profil de poste qui devra être titulaire d'au minimum le BEATEP.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créés sont inscrits au Budget de l'exercice en cours :

64131 - 40 (602 - 64131 - 40).

Le Maire,